



« Née d'une démarche exigeante, la  
marque Bio Cohérence s'engage du  
producteur au consommateur pour une  
agriculture biologique respectueuse des  
équilibres environnementaux, sociaux, et  
économiques »



### Qu'est ce que Bio Cohérence ?

Marque privée, **créée par des acteurs du Bio** souhaitant pouvoir identifier des produits biologiques répondant à la **démarche globale** que constitue le « projet de société » de l'agriculture biologique, Bio Cohérence c'est « **une éthique, un engagement, une marque** ».

En agriculture, comme en transformation ou en distribution Bio, au delà des méthodes respectueuses de l'environnement, l'agriculture biologique, en tant qu'**alternative au modèle dominant**, s'est donné depuis son origine, des objectifs plus larges et **durables**. Plus qu'un mode de production l'agriculture biologique est un mouvement sociétal qui englobe également le volet social : liens directs producteurs / consommateurs, création et maintien d'emplois ; et le volet économique : proximité et équitabilité des échanges.

Pour cela, nous avons créé cette marque qui vise à **compléter les cadres réglementaires** bio officiels en y ajoutant d'autres dimensions et dans une **démarche de progrès constante**.



Si **vous partagez cet engagement**,

Si vous voulez **l'appuyer et le transmettre**,

**Adhérez et devenez porteur** de la marque  
Bio Cohérence.

Bio Cohérence  
9/11 avenue de Villars 75007 Paris  
Tél : 09.66.80.29.91 / 06.72.49.22.69  
[www.biocoherence.fr](http://www.biocoherence.fr)



## Le cahier des charges Bio Cohérence

Le cahier des charges Bio Cohérence vient en complément de la réglementation européenne. Il reprend les pratiques d'élevage qui avaient cours jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2009 ainsi que des règles spécifiques et qui donnent à la bio toute sa cohérence, par exemple :

- des fermes 100 % bio
- l'alimentation des animaux majoritairement produite sur la ferme
- refus catégorique des contaminations OGM
- liste des procédés de transformation qui ne dénaturent pas le produit
- possibilité d'un étiquetage local...



### La Charte

La Charte concrétise l'engagement des adhérents à des valeurs et des objectifs communs : le projet d'une agriculture biologique porteuse de sens, cohérente et solidaire. Elle constitue le lien qui unit tous ses signataires et doit servir de fil conducteur à leurs actions, ainsi qu'à l'évolution du cahier des charges de la marque et des autodiagnostic.

#### Quelques exemples d'objectifs :

**Ecologiques :** rechercher un bilan positif (écosystème, biodiversité, fertilité des sols, ressources naturelles, énergie, effet de serre, déchets...) ; autonomie...

**Sociaux et humanistes :** solidarité entre tous les membres de la filière ; maintien et transmissibilité des fermes ; recréer un lien fort entre les villes et les campagnes, entre l'environnement, la santé et l'alimentation....

**Economiques :** équité et transparence des relations commerciales, développement durable des filières, travailler à la relocalisation des échanges...



### L' Autodiagnostic

Il donne l'opportunité à chaque adhérent, à partir d'une évaluation de ses pratiques écologiques, sociales et économiques, de faire son bilan dans les domaines aujourd'hui non couverts par les règles « certifiables ». Il identifie des marges de progrès et agit selon ses priorités.

Ces expériences et solutions seront ensuite partagées au cours d'échanges avec d'autres acteurs bio, notamment des agriculteurs et des consommateurs.

#### Exemples de points d'évaluation :

- **Domaine agro-environnemental :** quantification de la biodiversité sur la ferme ; bien être animal, suivi de la fertilité des sols ; utilisation économe des ressources naturelles et/ou d'énergies renouvelables ...
- **Domaine social :** gestion du travail et de la main d'œuvre ; formation ; entraide ; participation à des dynamiques locales et/ou militantes...
- **Domaine économique :** autonomie financière, commerciale et décisionnelle ; transmissibilité ; contractualisation...



### Contrôle et obtention

Le contrôle est réalisé au même moment que le contrôle du règlement européen, par les **mêmes organismes certificateurs** accrédités le COFRAC et **agrés** par les instances officielles selon les règles d'indépendance, de compétence et d'impartialité.

La Marque est attribuée par le comité de marque de Bio Cohérence, selon un barème strict

**Bio Cohérence : UNE ETHIQUE, UN ENGAGEMENT, UNE MARQUE**